

**PROCES-VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MARDI 14 AVRIL 2015 A 19 HEURES  
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille quinze, le quatorze avril à 19 h 00**

**Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, au nombre de vingt-six sous la présidence de Mme MARTY, Maire**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 07/04/2015**

**Conseillers en exercice : 29 - présents : 26 - votants : 29**

**PRESENTS :** Mme MARTY Elisabeth - M. LEGER Bernard - M. DEPIS Alain - Mme HIVERT Martine - M. VILAIN Johnny - Mme ROUSSEAUX Catherine - M. PONS Frank - Mme RONDREUX Monique - M. LAFORET Louis Marie - M. BASTIER Dominique- M. MARTIN Jean Bernard - Mme LEGER Pascale - M. LAVAL David - M. DE SOUSA David - Mme BOISGIBAUT Viviane - Mme DESCHAMP Nathalie - M. FELIS Nicolas - Mme TARANNE Charlotte - Mme DAVID Emilie - M. FABRY Laurent - M. BUGEAUD Alain - Mme BOISSEL Claudine - M. BENOIST Daniel - M. QUEILLE Michel - Mme LAGORCE Joëlle - Mme REBIERE Corine  
**Lesquels forment la majorité des membres en exercice**

**Vote par procuration :** Mme ANDRIEUX Gaële donne procuration à M. MARTIN Jean Bernard - M. Patrice MARTIN donne procuration à Mme MARTY Elisabeth - Mr MONMARSON Jacques donne procuration à Mme REBIERE Corinne.

**Mme Emilie DAVID est nommée secrétaire de séance.**

**- Approbation du procès- verbal de la séance précédente**

**Adopté à 7 ABSTENTIONS et 22 POUR**

**Pour information :**

**Décisions prises relatives aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT :**

- Arrêté de nomination de régisseur et régisseur suppléant pour la régie d'avances pour le cinéma municipal.
- Arrêté de nomination de régisseur et régisseur suppléant droits d'entrée cinéma.
- Arrêté portant création d'une régie de recettes « ramassage des personnes dans les villages ».
- Arrêté portant nomination des régisseurs titulaires et suppléants de la régie de recettes pour la perception des droits « ramassage des personnes dans les villages ».
- Arrêté fixant le tarif applicable aux usagers de la navette.
- Convention mise à disposition de locaux à l'association JSA Musculation.
- Convention mise à disposition de locaux à l'association V.I.R.U.S.

## I - ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES

### 1.1- Remplacement d'une conseillère municipale démissionnaire et installation en qualité de conseiller municipal de M. FABRY Laurent

Madame le Maire informe l'assemblée que madame MAITRE Madina a donné sa démission du conseil municipal dans les conditions prévues par l'article L-2121.4 du C.G.C.T.

Conformément à l'article L-270 du Code Electoral, elle est remplacée par madame LEGER Manon, la suivante sur la liste présentée lors des élections municipales de 2014. Madame LEGER Manon ayant donné sa démission, elle est remplacée par monsieur FABRY Laurent.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de l'installation de monsieur FABRY Laurent.

## II- FINANCES - FISCALITE - ECONOMIE - EMPLOI

### 2.1- Débat des orientations budgétaires 2015

Ce débat ne donne pas lieu à un vote. C'est le premier débat du mandat du fait que l'année passée, celui-ci n'était pas obligatoire du fait des élections municipales.

*Madame le Maire expose à l'assemblée le débat d'orientations budgétaires. Celui-ci est détaillé dans le document joint à tous les membres du conseil municipal avec la convocation.*

*Intervention madame le Maire :*

*« Nous sortons d'une année 2014 où la prudence a été notre principal axe, en raison d'un avenir incertain dû à la fois au contexte national, mais aussi à la naissance très douloureuse d'une communauté de communes dont les bases humaines et financières sont loin d'être stabilisées.*

*2014, année de prudence, car la réalité financière de la commune nous a fortement contraints et obligés (factures impayées et non rattachées à 2013 : sommes de 257 K€ ; environ 2 900 K€ d'emprunts toxiques ; 420 K€ d'emprunt en francs suisse et une dette d'environ 11 000 K€) l'ensemble des chiffres est communiqué dans le document joint.*

*2014, année de prudence face au non versement de subventions du Conseil Général.*

*2014, c'est également la découverte d'un parc mobilier et immobilier en grande souffrance ; c'est également une forte relation humaine avec des agents en désillusion et en attente de progrès social.*

*Cependant, à aucun moment, ni l'équipe, ni moi, nous avons baissé les bras une seule fois. J'en profite pour remercier publiquement tous les élus de la majorité pour leur travail, leur abnégation et leur pugnacité souvent dans un climat pesant.*

*Malgré cela, les facteurs de découragements sont les suivants :*

- Ressources incertaines*
- Réformes territoriales appliquées ne donnant que peu d'espoir*
- Une presse anxieuse*

- Une politique nationale difficile à cerner
- Des élus locaux bafoués et appelés à disparaître
- Une société, dans laquelle sommeille la peur de l'autre ou de l'étranger faisant ainsi la part belle aux partis extrémistes.
- Un taux de chômage de plus en plus important
- Une pauvreté et une précarité touchant de plus en plus de famille,

Nous avons réfléchi et pensé à ces orientations budgétaires 2015.

Notre objectif est bel et bien de préserver le bien-être de chaque habitant et de ne pas casser la dynamique mise en place auparavant mais bien au contraire de la décupler sans minimiser les contraintes financières (baisse de 131 K€ de la DGF) qui sont nos paramètres et garde -fous.

**Ainsi**, nos priorités pour 2015 seront à la fois sociales, culturelles, économiques ; environnementales.

Quelques exemples :

- Création de la maison pluridisciplinaire de santé
- Création d'une voie piétonne entre l'ADHP et le centre-ville
- Mise en place de la signalétique des noms de rues dans toute la commune y compris dans les villages
- Installation du Wifi dans le centre culturel La Fabrique
- Valorisation des entrées de ville : Crognac, bas du CNEFG, îlots au bas du pont, mise en valeur des falaises du RD3, parking de la gare ...
- Aménagement des bords de rivière, Espaces verts autour de la véloroute voie verte

Alors que l'ensemble des communes françaises augmente leurs impôts locaux ; notre première priorité pour le confort de chaque porte-monnaie astérien est de ne pas augmenter les taxes d'habitations, foncier bâti et non bâti. Ce que nous allons voter tout à l'heure.

Mesdames et messieurs les élus, notre rôle est de continuer à œuvrer par notre cité et de préserver ses habitants et ses acteurs économiques et associatifs, de ne pas se réfugier dans l'attentisme et dans le pessimisme ; nous sommes là au service d'une ville et de sa population. »

Michel QUEILLE demande en quoi consiste la réhabilitation de l'ancien collège ? C'est le bâtiment ou le terrain ? Madame MARTY explique que c'est le bâtiment qui est concerné.

Daniel BENOIST rappelle qu'il faudrait prendre contact avec le conseil départemental car ce collège était obsolète, de type Pailleron, il était non réhabilitable au moment où il a été rétrocédé à la commune.

Frank PONS a rencontré deux cabinets d'études et un architecte pour la faisabilité.

*Joëlle LAGORCE souligne la présence d'amiante à priori. En effet, madame le Maire confirme cette information mais uniquement sous les fenêtres et il existe aujourd'hui des techniques qui permettent de travailler les bâtiments amiantés sans aucune difficulté.*

*Daniel BENOIST demande à être tenu au courant de l'évolution de ce projet car ce bâtiment imposant peut coûter très cher à restaurer.*

*La parole est donnée à Daniel BENOIST pour les remarques à apporter à ce débat :*

*Outre les dépenses non rattachées de l'année 2013 imputées sur l'année 2014, Il rappelle que des recettes n'avaient pas été rattachées à l'exercice 2013 et versées en 2014. La baisse de la DGF existe en effet mais par contre, il faut bien noter que la DSR augmente donc les dotations d'état ne s'effondrent pas. Ce gel des dotations existe depuis 2010.*

*Daniel BENOIST déplore le fait que la commission finances ait lieu la veille du conseil municipal et aurait souhaité plus de temps entre la commission et le conseil.*

*Dans le document, il doit y avoir une erreur sur le CRD au 31 décembre 2014 du fait du remboursement de capital de 668.000 € en 2014.*

*Demande de signification et du cours du taux CMS*

*Pour comparer la dette par habitant, il faudrait prendre en compte aussi le niveau d'endettement des communautés de communes ; en fonction des compétences transférées,*

*Attributions de compensation positives : quel est le montant ? Madame le Maire informe que ce montant sera noté dans le budget primitif.*

*Le non renouvellement des départs à la retraite, c'est un choix politique ? Madame MARTY explique que c'est une obligation compte tenu de la situation financière et des conseils oraux de la chambre régionale des comptes pour ne pas augmenter les impôts en espérant les baisser dans le mandat.*

*Concernant l'état des bâtiments, la mairie est-elle délabrée ? Madame le Maire répond par la négative mais elle n'est pas du tout fonctionnelle.*

*Le centre culturel ? Johnny VILAIN explique que des travaux sont indispensables pour la climatisation, le chauffage, la ventilation, les menuiseries.*

*Daniel BENOIST demande d'être plus rigoureux concernant le vocabulaire employé.*

*Dans la liste des investissements, le groupe de l'opposition aurait aimé trouver la liste des investissements prévus par la CCIVS.*

*Beaucoup de priorités relèvent pratiquement que du fonctionnement, les élus de l'opposition regrettent qu'il y ait peu d'investissements structurants de prévus en 2015.*

*Madame le Maire souligne que ce que veulent les administrés c'est être bien, et ne pas payer plus d'impôts car les Astériens ne peuvent plus payer.*

*Daniel BENOIST rappelle que pendant 8 ans, les taux ont augmenté une fois à hauteur de 1%, sur les taux de taxes foncières qui touchent uniquement les propriétaires.*

## **2.2- Vote des taux**

Les taux proposés sont identiques à 2014 :

TH : 17,75

TE : 39,84

TFNB : 121,96

**Adopté à L'UNANIMITE**

## **2.3- Versement d'un acompte sur subvention à l'association Tennis-Astérien-Grignolais avant le vote du budget primitif 2015**

L'association « Tennis-Astérien-Grignolais » doit bénéficier d'une avance sur sa subvention au titre du budget primitif 2015.

En effet un emprunt a été contracté par l'association pour financer le court couvert. Une subvention égale au montant de l'annuité doit être versée par la municipalité avant le vote du budget primitif. En 2015, l'annuité est d'un montant de 13.687,79 €.

*Joëlle LAGORCE précise qu'il s'agit d'un bâtiment communal et de ce fait, demande la modification du terme « leur » court couvert par « le » court couvert.*

**Adopté à L'UNANIMITE**

<b>III - TRAVAUX - VOIRIE - URBANISME</b>
---

### **3.1- Proposition de renouvellement du contrat d'entretien de l'orgue de l'église**

Le contrat d'entretien de l'orgue est valable pour une durée d'un an à compter de sa signature. Au-delà de cette période, il sera renouvelable annuellement par reconduction expresse sans toutefois excéder une durée de 4 ans. Montant total annuel de l'intervention 1.219,20 € (pour 2 interventions par an).

**Adopté à L'unanimité**

### **3.2- Travaux d'éclairage public - Renouvellement lanternes n°0213 et 0214 (rue Claveille)**

Il est prévu le renouvellement des lanternes n°0213 et 0214 (rue Claveille).

L'ensemble de l'opération représente un montant de 1.927,37 € HT soit **2.312,84 € TTC**.

Il est convenu qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50% de la dépense nette HT, s'agissant de travaux de modification réseau EP.

**Adopté à l'unanimité**

### 3.3- Rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne pour l'année 2013

Cette publication présente le bilan des actions et des évènements effectués sur l'année 2013 par le SDE 24. (*Extrait du rapport en annexe. Le document complet est consultable en mairie*).

Johnny VILAIN résume le rapport.

## IV - EDUCATION - VIE PERISCOLAIRE

### 4.1- Mise à jour des statuts du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires

Dans sa séance du 19/11/2014, le comité syndical du Syndicat intercommunal de transports scolaires a procédé à la mise à jour des statuts. En application du code général des collectivités territoriales, les communes membres doivent délibérer sur cette mise à jour. Dorénavant, la nouvelle appellation du syndicat est « SIVS - Syndicat Intercommunal à vocation scolaire » (*statuts ci-joints*)

*Cette question est ajournée du fait d'un courrier reçu de la préfecture remettant en cause cette modification des statuts.*

*Nous attendons les directives de la préfecture.*

## QUESTIONS DIVERSES :

Questions posées par le groupe de l'opposition :

- Résultat de la consultation du Bateau : trois entreprises ont répondu. L'entreprise SERRA-Paysages de Razac a été choisie. Cette question a été abordée en commission présidée par madame RONDREUX.

Il est demandé par le groupe de l'opposition de participer au choix des entreprises même si compte tenu des montants, ce ne sont pas des appels d'offres

- Poste de Directeur du Centre Culturel : une personne va arriver, celle-ci est en train de voir la durée de son préavis avec sa collectivité.
- Cimetière : les agents ne sont pas remplacés, ce sont des entreprises privées qui interviennent, missionnées par les familles et les sociétés de pompes funèbres.

Un règlement intérieur va être mis en place. Ce sont toujours les agents communaux qui entretiennent le cimetière, l'intervention des entreprises privées est uniquement pour les opérations funéraires comme dans la quasi-totalité des communes du département.

- Révision du règlement intérieur du conseil municipal : malgré l'engagement de le réviser, aucune réunion n'a été programmée à ce jour. Madame MARTY va prévoir une commission au plus vite pour le revoir.

- Fenêtres du 1<sup>er</sup> étage de l'annexe mairie : celles-ci ont été achetées par la radio. Monsieur BUGEAUD souligne que c'est un don et cela doit passer en conseil municipal. Il s'engage à fournir le texte à madame le Maire

Monique RONDREUX informe que Saint-Astier manque de places de stationnement, il faut donc revoir les possibilités près du centre-ville.

Inauguration de la passerelle le 21 juin à partir de 11 heures.

Joëlle LAGORCE souligne qu'il serait intéressant de modifier le site internet au niveau de l'onglet « Où dormir ? » ; seul le camping y est indiqué, il serait bien d'y rajouter les chambres d'hôtes.

La séance est levée à 20h20.